



Conseil des droits de l'homme

22^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Libéria

Genève, le 4 mai 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite le Libéria pour la ratification de plusieurs instruments internationaux en matière de droits de l'homme. Néanmoins, le Libéria a omis jusqu'à présent de transposer les devoirs internationaux au niveau national. **La Suisse recommande au Libéria de réviser la législation nationale afin de la mettre en conformité avec les instruments internationaux en matière de droits de l'homme, en particulier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.**

La Suisse recommande au Libéria d'intensifier davantage ses efforts en faveur de l'égalité des sexes et de lutter contre la violence spécifique au genre, y inclus les viols de mineures, les cas de violence sexuelle et sexiste les plus fréquemment signalés. **A ce sujet, la Suisse recommande au Libéria de mettre en œuvre le programme de sensibilisation pour lutter contre la violence domestique exercée sur les femmes et les filles. En outre, la Suisse recommande au Libéria de garantir aux femmes le même droit que les hommes de transmettre leur nationalité à leurs enfants notamment en supprimant la section 20.1 (b) de la partie III du "Droit des étrangers et de la nationalité".**

En fin, la Suisse recommande au Libéria de s'assurer que les auteurs de la violence spécifique au genre et des viols de mineurs, soient tenus responsables de leurs actes, et d'améliorer l'accès aux services de santé et d'assistance économique pour les victimes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve